



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>25 octobre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>8 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN)

Absents ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Pascale MORIN

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Pascal LABBE, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Michel GAUME

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_131 : Ressources humaines - Contrats d'engagement éducatif

**Fonction publique - Personnels contractuels**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

*Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L432-1 et suivants, et D432-1 et suivants ;*

Pendant les périodes de vacances scolaires, quand les besoins s'en font ressentir, les accueils de loisirs du territoire doivent faire appel à du personnel supplémentaire. Le Contrat d'engagement éducatif (CEE), permet le recrutement de personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans les accueils collectifs de mineurs. La durée cumulée des contrats conclus par un même titulaire ne peut excéder 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs.

La rémunération des personnes titulaires d'un CEE ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du SMIC horaire par jour. Il s'agit d'une rémunération journalière forfaitaire.

Il est proposé de modifier les forfaits de rémunération fixés par les délibérations n° 2017-117 et 2021-32, pour prendre en compte une différence entre les titulaires BAFA majeurs et les titulaires BAFA mineurs.

Le forfait de rémunération à 60 € brut pour les animateurs titulaires d'un BAFA, BAFD ou BPJEPS majeurs passerait à 70 €, celui des animateurs titulaires d'un BAFA, BAFD ou BPJEPS mineurs serait créé à 50 € brut, et celui à 36 € brut pour les animateurs stagiaires BAFA lors des périodes extra-scolaires (uniquement) serait conservé.

Pour les périodes de vacances scolaires à partir de la présente délibération, il pourra être nécessaire de recruter des animateurs titulaires du BAFA ou des stagiaires BAFA en CEE, dans les conditions suivantes :

<b>Animateurs</b>	<b>Nombre de stagiaires par période de vacances scolaires</b>	<b>Forfait de rémunération journalière</b>
Titulaires BAFA majeurs	30 maximum	70 €
Titulaires BAFA mineurs	20 maximum	50 €
Stagiaires BAFA	20 maximum	36 €

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à recruter, sous contrat d'engagement éducatif, les animateurs nécessaires au bon fonctionnement des accueils de loisirs dans les limites établies ci-dessus,**
- **d'établir les forfaits de rémunération journalière selon les conditions exposées ci-dessus,**
- **de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 14 novembre 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*